Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026087-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 03/07/2026

L'an 2026 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure (arrivée à 18h38), GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, RENIMEL Pascal

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, HERVOT Noëmie à M ANDRE Mathieu, MÉTAYER Cassandre à MME PIEL Mickaëlle, PLUMIER Julie à M LE GOUIC Jean-Pol, MM : CARLETTO René à M GILLES Emmanuel, COLLÉAUX David à MME HERBERT Caroline, COWET Vincent à M POIRIER Christophe, GERNO Anthony à MME LEVASSEUR Frédérique, QUESNEL Maxime à MME RITLENG Sandra, SARAZIN Claude à M RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

1. 2026 -087 5.7_COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - MODIFICATION DE MEMBRES

Par délibération n° 2026-061 du 10 avril 2026, le Conseil municipal a décidé la mise en place de la Commission communale d'accessibilité conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, cette commission est composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que les usagers de la commune.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette instance, il est proposé de modifier la représentation des élus municipaux en procédant au remplacement de Madame Sandra RITLENG par Madame Julie PLUMIER au sein de la Commission communale d'accessibilité.

Les autres dispositions de la délibération n° 2026-061 demeurent inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2143-3 ;

VU la délibération n° 2026-061 du 10 avril 2026 portant création de la Commission communale d'accessibilité ;

Considérant la nécessité de modifier la composition de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

DE REMPLACER Madame Sandra RITLENG par Madame Julie PLUMIER au sein de la Commission communale d'accessibilité ;

DE PRÉCISER que les autres membres désignés par la délibération n° 2026-061 du 10 avril 2026 demeurent inchangés ;

DE DEFINIR ainsi la composition de la commission communale d'accessibilité :

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026087-DE

– Christophe POIRIER - Nicole PIHERY
– Anthony GERNO - Julie PLUMIER

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ